

Barème des honoraires 2022 pour les Ventes

Prix de vente	% honoraires TTC (Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat)
De 0 à 200 000 €	7% TTC*
De 200 001 à 500 000 €	6% TTC*
A partir de 500 001 €	5% TTC*

TTC: Toutes Taxes Comprises. Les honoraires comprennent les prestations de commercialisation, de visite, de négociation et de constitution du dossier global de vente jusqu'à la signature de l'acte final.

Barème des honoraires 2022 pour les baux d'habitation vide ou meublé soumis à la loi du 06 juillet 1989

Usage d'habitation Résidence Principale du locataire personne physique, Zone ZTT	Visite, constitution du dossier, rédaction d'actes 12 € TTC / m2 (à la charge du locataire, loi ALUR)
État des lieux, Zone ZTT	3 € TTC / m2 (à la charge du locataire, loi ALUR)
A la charge du propriétaire	1 mois de loyer Charges Comprises
Usage d'habitation Résidence Secondaire ou locataire personne morale	1 mois de loyer Charges Comprises 1 mois de loyers Charges Comprises

TVA applicable au taux de 20% en France.

Barème des honoraires 2022 pour les Commerces et Bureaux

Commerces et bureaux	% honoraires HT sur le prix de vente (Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat)
Prix de cession	10% HT (+ TVA applicable de 20%)
Bail à usage commercial ou professionnel A la charge du bailleur	15% HT du loyer annuel Hors Charges (à la charge du preneur) 1 mois de loyers Hors Charges

TVA applicable au taux de 20% en France.